

FÉDÉRATION DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES POUR LA PÊCHE  
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

Etablissement d'utilité publique (art. L. 434-4 du code de l'environnement), agréé le 14 avril 1978 au titre de l'art. 10 de la loi du 10 juillet 1974 sur la Protection de la Nature et le 17 décembre 2012 au titre de la Protection de l'Environnement, renouvelé le 17 décembre 2017



Courrier annexé N°3  
Reçu en mairie le 15/2/2018  
par M. le Maire  
Journé

A. DARTAU,  
Président de la Fédération de Pêche  
à  
Monsieur le Commissaire-Enquêteur  
Mairie de Meillon  
16 rue de la Mairie  
64510 Meillon

PAU, le 12 février 2018

Nos réf. : AD/GB/N° 112  
Dossier suivi par Fabrice MASSEBOEUF  
[f.masseboeuf@federationpeche64.fr](mailto:f.masseboeuf@federationpeche64.fr)  
Tel. : 05 59 84 98 53

Vos réf. : [enquetepublique2@agglo-pau.fr](mailto:enquetepublique2@agglo-pau.fr)

Objet : Projet de déchetterie pour des déchets industriels inertes à Meillon

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Dans le cadre de l'enquête publique citée en objet, la Fédération des Pyrénées-Atlantiques pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques (FDAAPPMA) souhaitait confirmer la présence de l'écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*) dans le ruisseau la Poudique (appelé Lartigaou dans le dossier) au droit du projet en question. Celle-ci a été observée par nos services lors d'une prospection nocturne le 26/07/2014 dans le cadre du Programme Aquitain de Sauvegarde de l'Écrevisse à Pattes Blanches.

A ce titre, ce ruisseau est particulièrement sensible puisqu'il est encore un des rares cours d'eau sur le bassin versant du Lagoin à accueillir cette espèce. Il constitue également une zone de frayère pour la truite commune -qui y est encore présente- alors que le Lagoin est aujourd'hui incapable d'assurer cette fonction depuis les travaux de recalibrage des années 80.

Il conviendra donc, dans l'instruction du dossier, de prendre en compte ces éléments et de s'assurer :

- du non-risque de pollution par des rejets toxiques ou dangereux, tant en phases de travaux que d'exploitation,
- de ne pas toucher au lit mineur sans précautions préalables,
- ainsi que de proscrire tout prélèvement d'eau dans ce ruisseau particulièrement sensible en période d'étiage.

Me tenant à votre disposition pour de plus amples informations,

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire-enquêteur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président de la Fédération  
André DARTAU

12 Boulevard Hauterive – 64000 PAU  
Tél. : 05 59 84 98 50  
Courriel : [info@federationpeche64.fr](mailto:info@federationpeche64.fr) – Web : [www.federation-peche64.fr](http://www.federation-peche64.fr)  
Code SIRET 38356557900026 – Code APE 9499Z